

ANNEXE 1 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
Protocole d'hygiène concernant le panier repas apporté par la famille

Le panier repas est apporté par la famille après concertation avec l'équipe PAI et après avoir signé le PAI : protocole d'accueil individualisé et selon les cas ci-dessous :

- Prescrit par le médecin en cas d'allergie grave
- En cas de traces non autorisées : la restauration collective ne prend pas en compte les traces
- En cas d'impossibilité d'adapter les repas en charge par la restauration collective et pour garantir la sécurité de l'enfant.

L'enfant consomme au restaurant scolaire, le repas fourni par les parents dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.

A/ ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITE :

La collectivité est responsable de l'accueil des convives sur la pause méridienne, Tout panier repas doit être décidé lors de la réunion de mise en place du Projet d'Accueil Individualisé avec la restauration scolaire ou le médecin de l'éducation nationale ou de PMI

Le personnel de restauration doit :

- Exercer un encadrement et une surveillance afin que l'enfant ne consomment pas des denrées auxquelles il est allergique
- Assurer le service dans le respect des règles de sécurité alimentaire et le respect des règles d'hygiène ;
- Exercer un droit de regard sur le contenu du panier repas apporté par la famille pour assurer la sécurité alimentaire de l'enfant ;
- Appeler les secours (le 15) et administrer le traitement d'urgence sous le contrôle du médecin urgentiste si nécessaire.

B/ ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE

Les parents s'engagent à fournir :

- ✓ Une glacière ou un sac isotherme nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble du panier repas identifié au nom de l'enfant ; Un pain de glace devra être placé dans le sac isotherme ou la glacière pour le transport et pour garantir la liaison froide.
- ✓ La totalité du repas conservé dans des contenants micro-ondables propres destinés à contenir les aliments. Les contenants destinés au transport et au stockage du panier repas doivent être propres
- ✓ Les couverts identifiés au nom de l'enfant sont demandés en cas d'allergie grave.

C/ LE PROTOCOLE A SUIVRE

La famille remet le panier repas au restaurant scolaire.

Un contrôle sera effectué pour s'assurer de la conformité du panier repas : température, odeur suspecte, DLC dépassée. La température des plats devra être autour de 5°C (maximum 8°C). Les agents de restauration scolaire se réservent le droit de refuser le panier repas en cas de non-conformité.

Un document de contrôle à réception devra être signé par le parent chaque jour.

Les agents de restauration placeront le panier repas dans le réfrigérateur mis à disposition par la direction de la restauration scolaire jusqu'au moment du repas.

Les agents de restauration devront alors contacter la famille s'ils observent un aspect visuel suspect ou une odeur suspecte, ou un corps étranger présentant un danger pour la sécurité de l'enfant. Les agents de restauration devront informer la hiérarchie de tout incident survenu.

Pour les allergies alimentaires, il est conseillé aux parents de fournir un repas de secours UHT (conservation à température ambiante), en cas de non-conformité afin de pouvoir nourrir l'enfant en toute sécurité. A défaut de repas de secours, il sera demandé à la famille de remplacer les denrées manquantes ou de récupérer l'enfant durant la pause méridienne si une non-conformité était constatée.

L'enfant peut boire la même eau que ces camarades dans un verre du restaurant scolaire.

Les contenants seront nettoyés et désinfectés. En concertation avec la famille, le contenant peut être remis à l'ATSEM pour les maternelles, à l'enfant ou à la famille en fin de journée pour les élémentaires.

	Qui fait quoi ?	
	Parents/Enfants	Restauration collective
Préparation du repas	Le repas est stocké dans un récipient hermétique et identifié au nom de l'enfant. Les récipients doivent pouvoir passer au micro-onde et être étanches.	
Transport du repas	Le transport se fait dans un sac si possible isotherme, avec une « plaque de froid » Le repas, <u>identifié au nom de l'enfant</u> , est déposé dès que possible en restauration scolaire : les lieux et horaires sont à définir lors de la réunion de PAI.	Le repas est réceptionné par les agents de restauration, et stocké dans une enceinte réfrigérée dédiée, ou un emplacement dédié dans une chambre froide. <u>Le repas est au nom de l'enfant</u> . Si l'enceinte réfrigérée est partagée, les boîtes sont désinfectées avant d'être stockées dans la chambre froide.
Repas	L'enfant passe sur la ligne de self, ou va s'asseoir dans le réfectoire avec les autres élèves (si service à table). La réunion de PAI a défini qui fournit le pain, les couverts, etc	Le repas est réchauffé par les agents (au micro-onde) et donné à l'élève lors de son passage au self, ou déposé sur le chariot de service en salle avec les plats des autres enfants.
Retour du sac isotherme	Les modalités de retour seront définies lors de la réunion de PAI, en fonction de l'âge de l'enfant, de la configuration de la restauration, des horaires...	Les modalités éventuelles de nettoyage des contenants sont à définir au moment de la réunion de PAI.

Nom de l'enfant :

Ecole :

PAI fait le :

Attestation de remise du protocole à la famille relatif au panier repas	
Fait en 2 exemplaires : un exemplaire à remettre au gérant ou au responsable de satellite de la restauration scolaire	
CADRE RESERVE A LA FAMILLE	CADRE RESERVE AU RESTAURANT SCOLAIRE
Date :	Formulaire reçu le :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Signature :	Signature :